



Neuchâtel, 4 octobre 2019

Retour sur la session du 1^{er} octobre 2019 du Grand Conseil neuchâtelois

ordre du jour de la session L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Taxe sur les billets d'avion ([19.104com](#))

Une initiative qui pourra sonner comme une pique de rappel

Le député Laurent Duding a soutenu la position du groupe socialiste.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Enfin une taxe sur les billets d'avion dira-t-on d'emblée!

Si les signaux de la Berne fédérale ont passé au vert vu les récentes discussions des Chambres fédérales, nous profitons du débat du jour pour rappeler notre attachement dans la durée à l'introduction d'un tel mécanisme. Rappelons aussi ici l'incompréhension qui a été la nôtre face au refus du Conseil national quant au principe d'introduire une telle taxe lors du renvoi en commission de la révision de la loi sur le CO2 en décembre 2018. Une partie de la majorité de droite à Berne a visiblement changé son fusil d'épaule, la perspective des élections fédérales, une population qui semble acquise au principe d'une telle taxe et la poussée citoyenne relative à l'urgence climatique pourraient être à l'origine de ce que l'on pourrait appeler un véritable – mais heureux - revirement.

L'actualité - et nous en sommes très heureux - nous a rattrapé : le Conseil des États a, il y a moins d'une semaine, pris des options « fortes » dans le cadre de la révision de la loi sur le CO2. Il a réintroduit l'idée d'une telle taxe. La Chambre Haute du parlement fédéral a largement soutenu ce mécanisme avec une taxe incitative proportionnelle selon la distance et la classe de vol choisie ce qui se distance du projet de décret de notre Autorité mais qui nous paraît plus ambitieux et cohérent.



Au niveau de l'affectation de cette taxe, élément qui a été au centre des discussions de la commission énergie de notre Parlement, le Conseil des États soutient la création d'un fonds pour le climat permettant de compenser en Suisse l'impact CO₂ du trafic aérien. Si le décret qui nous est soumis propose une attribution pour 2/3 1/3 de la taxe à la population et au trafic voyageurs régional, nous souhaiterions que les Chambres fédérales creusent l'idée d'une utilisation de la taxe pour le subventionnement du trafic ferroviaire reliant la Suisse aux différentes capitales et nœuds ferroviaires européens. Notamment pour les liaisons nocturnes dont certaines ont été réintroduites récemment après avoir été purement et simplement rayées de la carte/l'offre vu l'extrême concurrence des vols low cost profitant d'une véritable « zone de non-droits ».

En conclusion, nous disons « oui à la mobilité » mais nous soutenons, dans la lignée de nos engagements, une mobilité consciente et plus respectueuse de l'environnement. L'acceptation massive du projet de décret par notre Autorité permettra à notre canton de donner un signal fort aux Chambres fédérales dans le traitement en cours de ce dossier. Comme les travaux au niveau du Conseil national se poursuivront au-delà des prochaines élections fédérales, cette initiative cantonale sonnera au besoin comme une pique de rappel quant à l'urgence d'introduire une taxe sur les billets d'avion véritablement incitative permettant de réduire les émissions de CO₂ par un report modal sur d'autres moyens de transport.

Un soutien massif voire unanime de notre Autorité à cette initiative cantonale pourrait aussi éviter que cette subite prise de conscience climatique quant à l'urgence d'agir de la majorité du Parlement fédéral ne reste lettre morte après le 20 octobre prochain à moins que les majorités changent. Merci de votre attention. » •

Le décret a été soutenu par 80 voix contre 6 et 20 abstentions.

Agriculture et améliorations structurelles agricoles ([19.012ce](#) ; [19.012](#) [19.013com](#) ; [19.013ce](#))

Un projet convainquant quoiqu'insuffisant

Le député Baptiste Hurni a défendu la position du groupe socialiste.



« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le double projet qui nous est soumis, à savoir le rapport sur l'agriculture et le rapport sur les améliorations structurelles agricoles méritent un débat d'entrée en matière commun, tant le premier explique les investissements du second.

Globalement, le groupe socialiste est satisfait de la ligne générale de ces deux rapports. Évidemment, la situation sociale des agriculteurs, avec un salaire horaire inférieur au salaire minimum cantonal par exemple, inquiète le groupe socialiste. De la même manière, le groupe socialiste salue les efforts de l'agriculture et de la viticulture dans son passage à une production plus respectueuse de l'environnement, même si cette progression, surtout pour l'agriculture, n'est à notre goût pas assez rapide. Cependant, tous les efforts vers la durabilité sont les bienvenus et nous saluons ceux-ci.

Par ailleurs, le groupe socialiste souhaiterait que la politique agricole fédérale, qui donne la direction générale, se tourne elle aussi vers une transition écologique devenu aussi évidente que vitale. Cela dit, cette transition ne peut ni ne doit se faire au détriment de la situation sociale des agriculteurs qui est toujours aussi préoccupante.

Ainsi en résumé le groupe socialiste remercie le Conseil d'Etat pour sa vision et son état des lieux de l'agriculture, et pense que, globalement, la direction est plus juste mais demeure inquiet et impatient des changements. On attend du Conseil d'Etat, en collaboration avec les milieux de l'agriculture, des mesures concertées et engagées pour réduire jusqu'à la disparition les pesticides de synthèse, interdire des pratiques comme le girobroyage ou encore se battre encore et toujours pour protéger les sols neuchâtelois.

S'agissant des deux points plus précis des deux rapports, à savoir l'octroi des crédits ainsi que les modifications de la la LPAGR commençons par le rapport améliorations structurelles agricoles. Le groupe socialiste soutient ces demandes de crédits avec quelques nuances ou question. En particulier, s'agissant des constructions rurales, on ne peut qu'approuver la demande en regrettant que la législation fédérale ne donne pas d'outils supplémentaires aux



cantons pour effectuer certains choix qualitatifs. S'agissant des améliorations foncières agricoles, les projets d'adduction d'eau et le soutien au programme de réduction des produits phytosanitaires va dans le bon sens. Enfin, la « bonne surprise » si j'ose l'exprimer ainsi du rapport est le soutien aux mesures du plan de développement régional de Val-de-Ruz qui à notre sens rejoint nos préoccupations sur les circuits courts et l'économie de proximité. A cet égard, on insiste sur le fait que les projets doivent être accompagnés en amont – c'est déjà le cas mais on le souligne – pour éviter une stagnation dans la réalisation des projets comme on a pu la vivre dans la deuxième génération des mesures du projet d'agglomération.

Enfin, seul bémol pour une partie du groupe socialiste dans ces deux rapports, le projet de privatisation de l'OVPT. En effet, si une partie du groupe estime à l'instar du Conseil d'Etat que le modèle fribourgeois est excellent et qu'un mandat de prestation envers l'OVPT permettra de laisser à cette institution la flexibilité requise, une autre partie du groupe estime, quant à elle, que le modèle vaudois avec une institution autonome mais de droit public est tout à fait suffisant. En effet, pour cette partie du groupe, il apparaît que l'article 40 nouvelle version, en mode purement potestatif, retire de facto la promotion des produits du terroirs des tâches étatiques et en fait une tâche annexe. Certes, les acteurs de la branche plébiscitent cette privatisation qui leur permettra de décrocher certainement des sponsors privés et de simplifier les processus administratifs. Cela nous le comprenons, nous pouvons même le soutenir, mais pour une partie du groupe socialiste, on ne devrait pas si aisément sortir une tâche aussi importante des tâches de l'Etat, alors que, pour l'autre partie du groupe, la tâche étant effectivement subalterne, il n'y pas de refus d'accepter cela.

En tout état de cause, le groupe socialiste soutiendra l'amendement de la commission visant à maintenir les conditions de travail pour les employés de l'OVPT.

Au final, le groupe socialiste votera le rapport sur les améliorations foncières et sera partagé sur la modification de la LPAGR. » •

La loi a été acceptée par 106 voix contre 0 non et 7 absentions.

Le premier décret a été accepté par 112 voix contre 0 non et 1 abstention.

Le deuxième décret a été accepté par 110 voix contre 0 non et 2 abstentions.

Le troisième décret a été accepté par 111 voix contre 0 non et 1 abstention.

Le classement du postulat a été refusé par 79 voix contre 27 oui et 7 abstentions.



Loisirs et sports individuels dans les milieux naturels ([19.027ce](#))

Une réponse nécessaire mais un peu frileuse

La députée Annie Clerc-Birambeau a livré les fruits des réflexions du groupe socialiste.

« Monsieur le président, Madame, Monsieur

Le postulat Jean-Claude Guyot, sur la problématique des loisirs et des sports en milieu naturel, étudié par la commission consultative « Nature Tourisme Loisirs et Sport » en 2013 et 2014 a révélé le besoin d'un inventaire pour savoir quel est l'état de la situation dans le canton, l'importance du problème et les effets en termes de pression sur les ressources naturelles et les conflits potentiels, voire la nécessité de réglementer ou non, pour quelle activité et sur quel site. Le résultat final a été présenté en 2017 et le rapport mis en consultation en 2019...

Sans grande surprise, les résultats ont montré un engouement croissant des loisirs en milieu naturel, une diversification de ceux-ci, des activités nouvelles à mieux sérier, et une augmentation des conflits.

Ces conflits d'ailleurs se concentrent sur certains sites et ce sont paradoxalement les conflits entre usagers de différentes activités qui sont les plus forts.

Le groupe socialiste a lu avec intérêt ce rapport d'information, ce rapport bilan sur lequel on ne peut être que d'accord sur les principes de base. Il se demande néanmoins comment se passe la collaboration avec le milieu paysan et leurs troupeaux ?

De plus, des recommandations générales comme la sensibilisation, la priorisation des territoires, la signalisation, l'information, l'organisation de l'accès aux activités, sont à mettre en œuvre, mais quand et selon quelle planification ?



La motion Laurent Debrot de 2010, non classée lors du rapport 12.061 sur l'avenir de la région du Creux du Van, pose la problématique plus générale de la protection des milieux naturels, d'adapter la législation quant aux nouvelles activités préjudiciables à la faune principalement

Le CE propose la mise sous protection raisonnée des objets ICOP - acronyme comme chacun le sait pour Inventaire Cantonal des biotopes, Objets géologiques et sites naturels d'importance régionale à Protéger (ICOP) - et propose aussi un développement de Plans d'affectation cantonaux plutôt que des arrêtés.

Nous apprécions l'engagement d'un ranger dédié à la sensibilisation et la protection de la nature au Creux du Van. Toutefois nous nous permettons de faire remarquer que si les drones sont réglementés, cette réglementation n'est pas notifiée sur le panneau à l'entrée du site, à moins que depuis, il ait été modifié

De manière générale, le groupe socialiste salue l'effort qui a été fait quant aux inventaires, aux rencontres entre les différents acteurs, salue la volonté de responsabilisation, d'éducation et d'information – comme déjà dit, on ne peut qu'être d'accord sur les principes – mais nous restons déçus sur le manque de volonté d'aboutir rapidement à la matérialisation de tout ce qui nous est proposé dans ce rapport. Beaucoup trop de propositions utilisent les verbes au futur voire même au conditionnel et c'est dommage !

L'Etat a indéniablement un rôle de coordinateur et d'incitateur et nous ne pouvons que l'encourager à activer sérieusement ses intentions. Nous lui demandons que dès maintenant il mette à disposition le temps nécessaire pour assumer ces tâches. Notre canton a des espaces naturels de très belle qualité qu'il convient de protéger en trouvant un accompagnement approprié avec tous les acteurs afin de réduire les risques de conflits et permettre à chacun de profiter des éléments naturels du canton.

Nous classerons le postulat et la motion. » •

Le classement du postulat (13.113) a été accepté par 111 voix contre 0 non et 1 abstention.

Le classement de la motion 10.182 a été approuvé par 87 voix contre 16 non et 8 abstentions.

Nouvelles du Grand Conseil



Parti socialiste
neuchâtelois

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.